



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, les Membres du Conseil Municipal de Thénésol se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul FRESHET, Doyen d'âge du Conseil Municipal puis de Monsieur Nicolas BERNARD DUGUET, Maire élu.

Membres présents :

Mesdames Patricia Canovaz, Cynthia Saccheti, Claire Mongellaz, Bertille Giraud, Justine Nawi
Messieurs Jean-Paul Freschet, Ludovic ENNE, Jean Martinal, Frédéric Joguet, Louis Hyvert-Besson, Nicolas Bernard Duguet

Secrétaire de séance :

Madame Justine Nawi

A 19 heures, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Frédérique JOGUET, Maire sortant, procède à l'installation des membres du Conseil municipal.

A l'appel de leur nom les Conseillers Municipaux élus prennent place autour de la table du Conseil Municipal.

1- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Jean-Paul FRESHET, Doyen du Conseil, préside à l'élection du Maire conformément à la loi.

Deux assesseurs sont désignés pour vérifier la régularité des opérations de vote : Mesdames Patricia CANOVAZ et Claire MONGELLAZ.

Le Président de séance demande aux membres du Conseil qui souhaite faire acte de candidature.

Monsieur Nicolas BERNARD DUGUET présente sa candidature.

Le scrutin s'effectue à bulletin secret.

Nicolas BERNARD DUGUET est élu maire par 11 voix pour.

L'écharpe tricolore est remise symboliquement à Nicolas BERNARD DUGUET des mains de Monsieur Jean-Paul FRESHET.

A cet instant, Monsieur Nicolas BERNARD DUGUET assure la présidence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à une allocution à destination des membres du Conseil et des Thénésolains en signe d'ouverture de son mandat.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 2.

Il est procédé à un vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

Le Président de séance demande aux membres du Conseil si une liste entend faire acte de candidature aux postes d'adjoints.

Monsieur Frédéric JOGUET et Madame Justine NAWI font acte de candidature constituant la liste paritaire suivante :

- 1- Monsieur JOGUET
- 2- Madame NAWI

Le conseil municipal procède à l'élection de la liste des adjoints.

Le scrutin s'effectue à bulletin secret, la liste est élue : 11 voix pour.

Monsieur le Maire procède ensuite à lecture de la charte de l' élu local, les conseillers sont invités à signer le document dont copie leur sera remis lors du prochain Conseil Municipal.

2- NOMINATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose ensuite de désignés deux conseillers délégués.

Monsieur Jean-Paul FRESCHET et Ludovic ENNE font acte de candidature.

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

3- MONTANT DES INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire expose que le montant des indemnités est fixé et déterminé par la loi.

Il est proposé au Conseil de répartir et d'attribuer les indemnités de la façon suivante :

- Monsieur le Maire : montant brut mensuel : 1155,06 €
- Monsieur et Madame les adjoints : montant brut mensuel : 390,09€
- Messieurs les conseillers délégués : 281.16€

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

4- ATTRIBUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut déléguer certains de ses pouvoirs au Maire dans le but d'une bonne administration de la commune.

Afin de préserver le pouvoir du conseil municipal, il a été décidé de déléguer seulement 10 pouvoirs au Maire sur les 21 prévus par la loi.

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

5- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose de former 4 commissions municipales.

L'objectif étant de limiter le nombre des commissions et de les rendre plus vivantes.

Une « commission travaux », est constituée de: Madame Patricia CANOVAZ, Messieurs Ludovic ENNE, Louis HYVERT-BESSON et Jean MARTINAL.

Une « commission cadre de vie », en charge de l'urbanisme et de l'environnement, constituée de Messieurs Louis HYVERT BESSON, Jean Paul FRESCHET, Jean MARTINAL, Mesdames Cynthia SACCHETI et Justine NAWI

Une « commission administration générale » en charge du budget, des Ressources Humaines et de la commande publique constituée de Mesdames Bertille GIRAUD, Claire MONGELLAZ et Justine NAWI.

Une « commission vivre ensemble », en charge des affaires scolaires, de l'enfance, des compétences sociales de la communication et de l'animation composée de Madame Patricia CANOVAZ, Ludovic ENNE, Bertille GIRAUD, Louis HYVERT-BESSON, Frédéric JOGUET, Claire MONGELLAZ, Cynthia SACCHETI.

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

6- DESIGNATIONS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de THENESOL doit désigner des représentants dans les divers organismes dont elle est membres.

S'agissant d'abord du SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES : Il est proposé la candidature comme délégué titulaire de Monsieur Ludovic ENNE et comme suppléant de Monsieur Louis HYVERT BESSON

Le conseil par un vote à main levée, a adopté la délibération : 11 voix pour.

S'agissant ensuite de la désignation d'un Délégué au: SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Ludovic ENNE

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

S'agissant en outre, de la désignation du correspondant communal Incendie et Secours le Maire propose la candidature de Madame Claire MONGELLAZ

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

S'agissant enfin de la désignation d'un Adjoint au Maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs la candidature de Madame Justine NAWI en sa qualité de 2^{ème} Adjointe est proposé par Monsieur le Maire.

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée : 11 voix pour.

* * *

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 20 heures 30 minutes.